

seront fournis à mesure qu'on en aura besoin au cours des cinq ans que durera la construction.

Le Canada et le Pakistan se sont engagés à utiliser l'énergie atomique strictement à des fins pacifiques et ont déclaré qu'ils appuient le système de garanties mis au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de l'accord qui vient d'être signé à Karachi, le Canada et le Pakistan auront recours à cet égard aux services de l'Agence, et on s'attend à ce que les Gouvernements pakistanais et canadien prennent sous peu des dispositions pour que l'Agence entreprenne l'application de ses garanties au réacteur de Karachi.